

Charte des dons – Médiathèque municipale

La médiathèque municipale accueille les dons de documents, mais dans un souci de cohérence de ses collections, se réserve le droit de sélectionner ce qu'elle intègre à son fonds. Cette charte a pour but d'informer les donateurs des conditions et modalités d'acceptation des dons.

1. Types de documents acceptés

La médiathèque **peut** accepter :

- Des livres en bon état (pas de pages manquantes, pas d'annotations, pas de moisissures)
- Des ouvrages récents (moins de 3 ans en général), sauf cas particulier (fonds patrimoniaux ou spécialisés)
- Des documents correspondant aux thématiques et aux publics de la médiathèque (jeunesse, adulte, documentaire, fiction...)
- Des documents en langue française (ou autres langues si pertinent pour les publics)

2. Documents non acceptés

Ne sont généralement pas acceptés :

- Les livres abîmés, sales ou annotés
- Les encyclopédies anciennes ou dictionnaires dépassés
- Les manuels scolaires
- Les revues et magazines (sauf titres rares ou demandes spécifiques)
- Les ouvrages à caractère religieux, politique ou idéologique.

3. Modalités de don

- Les dons sont acceptés **sur rendez-vous uniquement**. Merci de contacter la médiathèque au préalable.
- Au-delà de 10 documents, un **inventaire préalable** (liste des titres et auteurs) peut être demandé.
- Les dons sont **irréversibles** : une fois remis, les documents ne pourront être restitués au donateur.

4. Traitement des dons

- L'équipe de la médiathèque effectue une **sélection** des documents selon la politique documentaire municipale.
- Les documents non sélectionnés par la médiathèque pourront :
 - Être donnés à d'autres structures (écoles, associations...)
 - Être proposés lors de braderies ou d'espaces de dons ouverts au public
 - Être éliminés de manière responsable (tri, recyclage...)

Dans ce cas, le donateur reste en charge de l'une ou l'autre de ces actions.

5. Remerciements

La médiathèque remercie chaleureusement les donateurs pour leur contribution. Elle ne délivre toutefois pas de reçu fiscal, les dons n'ouvrant pas droit à réduction d'impôt dans ce cadre.

Médiathèque municipale de Bons-en-Chablais

 Adresse : 46 avenue du Léman – 74890 Bons-en-Chablais

 Email : bibliotheque@bons-en-chablais.fr

 Téléphone : 04 50 31 85 47

 Horaires d'ouverture :

- Mardi : 16h à 18h
- Mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
- Samedi : 9h30 à 12h30